Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260105-DCM305012026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES SÉANCE DU 5 JANVIER 2026

Le cinq janvier deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes s'est réuni à la mairie « 3, rue de Châtillon» après convocation légale sous la présidence de Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire.

Etaient présents :
Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire - Madame HUMBERT Claudine, première adjointe - Monsieur BERHAULT Yves, deuxième adjoint – Monsieur JACQUES Nicolas - Madame DURAND Marina - Monsieur MARTIN Philippe - Madame PRÉVOST Sabrina - Monsieur FERRON Freddy - Membres du conseil municipal

Etait absente : Madame COQUELIN Lynda ayant donné pouvoir à Madame BERHAULT Marie-Louise

Date de la convocation : 23 décembre 2025

Secrétaire de séance : Madame DURAND Marina

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025
Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 est adopté par 8 voix pour

ORDRE DU JOUR

1° - Rapport annuel du service public – eau potable – exercice 2024 – du Syndicat Eau des Portes de Bretagne
2° - Rapport annuel 2024 du SMICTOM Sud Est 35
3° - Participation au restaurant scolaire municipal de Châtillon en Vendelais
4° - Création d'emplois pour accroissement temporaire / saisonnier d'activités pour 2026
5° - Participation aux charges scolaires 2025/2026 de l'Ecole privée de Javené
6° - Modification des statuts de Vitré Communauté
7° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – demande de fonds de concours
8° - Location de l'appartement communal sis « 14, rue de Saint Christophe » - 1er étage
9° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260105-DCM305012026-DE

3° - Participation au restaurant scolaire municipal de Châtillon en Vendelais

Madame le Maire donne lecture du courrier émanant de la Commune de Châtillon en Vendelais relatif à une demande de participation au restaurant scolaire.

Lors de sa réunion du 22 mai 2025, le conseil municipal de Châtillon en Vendelais a fixé les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

- Tarif châtillonnais maximum : 4,95 €
- Tarif extérieur : 6,56 €

Soit une différence de 1,61 € par repas.

Madame le Maire ajoute que l'ensemble des enfants (y compris ceux résidant dans notre commune) pourront bénéficier d'un repas à 1 € ou de tarifs réduits dès lors qu'ils seront éligibles à la tarification sociale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 9 voix pour d'émettre un avis et de prendre en charge les 1,61 € par repas.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 8 janvier 2026

Le Maire,

Marie-Louise BERHAULT

La secrétaire de séance,

Marina DURAND